



**Projet de développement coopératif des services de
météorologie aéronautique dans la région AFI
(CODEVMET-AFI)**

Quatrième réunion du Comité de pilotage (SC/4)

Freetown, Sierra Leone, 27-29 novembre 2023

RAPPORT

Préparé par le Secrétariat

Table des matières

A.	Introduction	3
1.	Date et lieu de la réunion.....	3
2.	Participation.....	3
3.	Ouverture.....	3
4.	Secrétariat.....	4
5.	Langues de travail et documents de réunion	4
B.	Rapport sur les points de l'ordre du jour	4
1.	Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.....	4
2.	Point 2 de l'ordre du jour - Élection du président et du vice-président du comité de pilotage	4
3.	Point 3 de l'ordre du jour - Examen des décisions prises par la réunion SC/3	5
4.	Point 4 de l'ordre du jour - Examen des termes de référence (TdR) du comité directeur	6
5.	Point 5 de l'ordre du jour - État de mise en œuvre du projet depuis la SC/3.....	6
6.	Point 6 de l'ordre du jour - Propositions d'activités pour 2024	10
7.	Point 7 de l'ordre du jour - Examen des décisions du SC/4.....	13
8.	Point 8 de l'ordre du jour - Lieu et date de la prochaine réunion du SC (SC/5)	13
9.	Point 9 de l'ordre du jour - Questions diverses	13
10.	Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion	14

A. Introduction

1. Date et lieu de la réunion

- 1.1. La Quatrième réunion du Comité directeur (SC/4) du Projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI (CODEVMET-AFI) s'est tenue à Freetown, Sierra Leone, du 27 au 29 novembre 2023.

2. Participation

- 2.1. Trente et un (31) participants représentant neuf (9) États ESAF et WACAF de l'OACI, l'ASECNA et l'OACI ont assisté à la réunion. La liste des participants est fournie en **Appendice 1** au présent rapport.

3. Ouverture

- 3.1. L'ouverture de la Quatrième réunion du Comité de Pilotage (SC/4) du Projet CODEVMET-AFI, initialement prévue le lundi 27 novembre, a eu lieu le mardi 28 novembre 2023, en raison de circonstances imprévues.
- 3.2. Au cours de la séance d'ouverture, des allocutions ont été faites par M. Francis J. Kaikai, Président du Conseil d'administration de l'Autorité de l'aviation civile de Sierra Leone (SLCAA), M. Cyrille ABONDO, Président du Comité directeur du CODEVMET, M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, et Mme Musayeroh Barrie, Directeur général de la SLCAA.
- 3.3. M. Francis J. Kaikai, Président du Conseil d'administration de la SLCAA, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié l'OACI d'avoir choisi la Sierra Leone pour cette importante réunion.
- 3.4. Le Président du Comité de pilotage de CODEVMET, M. Cyrille ABONDO, a remercié dans son intervention le Gouvernement de la Sierra Leone pour l'hospitalité offerte aux délégués. Il a rappelé les objectifs du projet CODEVMET-AFI et sa pertinence pour relever les défis rencontrés par les États/organisations dans le domaine MET et a appelé à un engagement accru pour soutenir le projet.
- 3.5. S'exprimant au nom du Directeur régional du Bureau WACAF de l'OACI M. Prosper Zo'o Minto'o, M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, a souhaité la bienvenue aux délégués et a transmis les salutations du Président du Conseil et du Secrétaire général de l'OACI. Il a exprimé sa sincère gratitude au gouvernement de la Sierra Leone pour avoir accepté d'accueillir la réunion et pour les excellentes dispositions prises pour les délégués. Il a également remercié les participants des Etats ainsi que de l'industrie présents à la réunion.
- 3.6. Mme Musayeroh Barrie, Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile de Sierra Leone a souhaité la bienvenue aux délégués à la réunion et a mis en exergue la vision de la Sierra Leone de soutenir le projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI, conçu pour améliorer la fourniture d'informations météorologiques de qualité à l'aviation. Le Directeur général a rappelé que la Sierra Leone a signé l'accord de gestion de service (MSA) de CODEVMET-AFI et rejoindra le projet en tant que membre actif. Tout en rappelant la pertinence du projet, elle a encouragé les autres États à adhérer au projet.
- 3.7. La réunion a été officiellement ouverte par le Vice-ministre des Transports et de l'Aviation, M. Alex Bonapha, qui, au nom du Gouvernement de la Sierra Leone, a souhaité la bienvenue aux délégués à cette importante réunion. Il a également remercié l'Organisation de l'aviation civile

internationale (OACI) d'avoir choisi la Sierra Leone pour abriter pour la première fois, la réunion du Comité de pilotage du projet CODEVMET-AFI.

- 3.8. Le Vice-ministre a en outre souligné l'importance de ce projet pour la région et la nécessité pour la réunion de discuter de manière exhaustive les points figurant à l'ordre du jour de la réunion et proposer des mesures correctives pour relever les défis identifiés parmi les États membres. Il a souligné que la Sierra Leone, en tant qu'État membre de l'OACI, s'engage à soutenir le projet visant à résoudre les carences de la navigation aérienne dans le domaine MET. Il a conclu son discours en souhaitant aux délégués un agréable séjour en Sierra Leone et des délibérations fructueuses, puis a déclaré officiellement ouverte la quatrième réunion du Comité de pilotage du projet CODEVMET-AFI.

4. Secrétariat

- 4.1 Le secrétariat de la réunion a été assuré par le Bureau régional WACAF de l'OACI.

5. Langues de travail et documentation de réunion

- 5.1 La réunion s'est déroulée en anglais et en français avec interprétation simultanée et la documentation a été produite dans les deux langues. Les documents de la réunion sont accessibles sur <https://www.icao.int/WACAF/Pages/Fourth-MSCCODEVMET-AFI.aspx>

B. Rapport sur les points de l'ordre du jour

1. Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

- 1.1. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'**Appendice 2** du présent rapport.

2. Point 2 de l'ordre du jour - Élection du président et du vice-président du comité de pilotage

2.1. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a rappelé les dispositions des termes de référence (TDR) du Comité de pilotage (SC) relatives à l'élection des présidents du SC.

2.2. La deuxième réunion SC/2, tenue virtuellement en juillet 2021, a discuté de la présidence du SC et a révisé ses termes de référence (TdR) pour inclure le poste de vice-président avec le même cycle de mandat que le président, conformément à la Décision 2/8 de la réunion SC/2.

2.3. La présidence du SC sera assurée de manière rotative tous les deux ans entre les membres du projet CODEVMET-AFI. L'élection des présidents devrait tenir compte de l'équilibre régional et linguistique en plus de la considération de la question du genre.

2.4. Il a été rappelé à la réunion SC/4 qu'en 2018, la première réunion du Comité de pilotage (SC/1) avait élu M. Cyrille ABONDO, Inspecteur de la sécurité aérienne de l'Autorité de l'aviation civile du Cameroun, comme président. La réunion a également été informée qu'en 2022, la réunion SC/3 tenue à Yaoundé, notant qu'aucune candidature n'avait été enregistrée, a convenu par sa décision 3/1 de reporter l'élection du le vice-président à la prochaine réunion du comité de pilotage.

2.5. Compte tenu de ce qui précède, la réunion SC/4 a élu respectivement M. **Rock Levis Gouamene** de Côte d'Ivoire et M. **Sahar Samuel Gando** de Sierra Leone respectivement comme Président et Vice-président du Comité de de pilotage.

Codevmet SC/4 Décision 4/1 Élection du président et du vice-président

M. Rock Levis GOUAMENE de Côte d'Ivoire et M. Sahr Samuel GANDO de Sierra Leone sont respectivement élus Président et Vice-Président du Comité de Pilotage.

3. Point 3 de l'ordre du jour - Examen des décisions prises par la réunion SC/3

État de mise en œuvre des décisions prises par la réunion SC/3

3.1. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné et discuté l'état de mise en œuvre des décisions prises par la réunion SC/3, tenue à Yaoundé, Cameroun, du 27 au 29 novembre 2023. Il a été noté que 40% des décisions ont été mises en œuvre, 40% sont en cours de mise en œuvre et 20 % n'ont pas été entamées tel que présenté à l'**Appendice 3** du présent rapport.

3.2. L'état de mise en œuvre des décisions de la réunion SC/3 est présenté dans la **figure 1** ci-dessous.

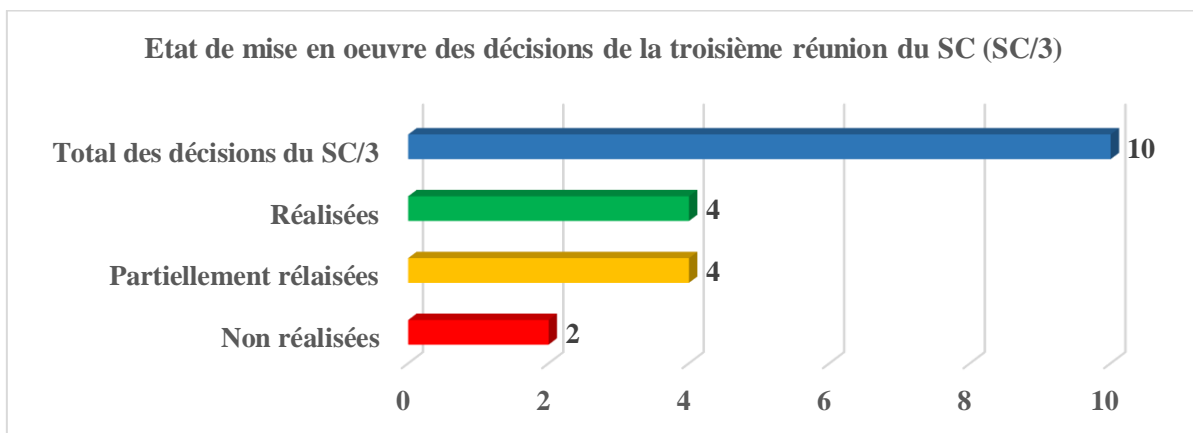


Figure 1 État de la mise en œuvre des décisions de la réunion SC/3

3.3. Les quatre décisions en cours de mise en œuvre comprennent :

3.3.1. *La Décision 3/2 - Promotion du projet CODEVMET* appelant les États et le Secrétariat à prendre des mesures pour promouvoir le projet et favoriser la participation au projet. Cette décision est toujours pendante, car à ce jour, seuls 45 % des États WACAF et 8 % des États ESAF ont signé le MSA du projet.

3.3.2. *Décision 3/4 - Date de début du paiement de la contribution annuelle par les membres du projet.* A ce jour, deux États et un ANSP ont payé leurs contributions annuelles à compter de la date de signature de l'accord de gestion de service révisé. La décision continuera de s'appliquer aux États/Organisations qui viendrait à signer le MSA.

3.3.3. *Décision 3/7 – Services sur demande :* Les « Services sur demande » sont actuellement fournis à la Gambie et pourraient continuer à être fournis aux États en fonction des besoins.

3.3.4. *Décision 3/9 – Financement du projet :* Il est nécessaire d'encourager les États/Organisations à régler leurs contributions annuelles.

3.4. La décision « non entamée » est la Décision 3/5 de la réunion SC/3 sur la facturation des États/Organisations non-membres.

3.5. Compte tenu de ce qui précède, la réunion a formulé la décision suivante établissant un mécanisme de suivi.

Codevmet SC/4 Décision 4/2 Suivi du paiement des contributions annuelles au projet CODEVMET-AFI

Pour améliorer le suivi des demandes de paiement des contributions des États, les points focaux du projet des États/Organisations devront être en copie de toutes les correspondances connexes.

4. Point 4 de l'ordre du jour - Examen des termes de référence (TdR) du Comité de pilotage

Mise à jour des Termes de Référence du Comité de Pilotage

4.1. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a été informée que le nom du Bureau de coopération technique (TCB) a été changé en Bureau de développement et de mise en œuvre des capacités (CDI) pour refléter l'ensemble des services et le soutien offerts dans le cadre de l'approche « One ICAO ». L'attention de la réunion a été attirée sur le fait que la version actuelle des TdR du SC contient l'ancienne désignation TCB.

4.2. En outre, la réunion a noté qu'il n'y avait aucun paragraphe traitant de la révision des TdR du Comité de pilotage.

4.3. Pour corriger les insuffisances ci-dessus mentionnées, la réunion a examiné les termes de référence amendés tel que présenté à l'**Appendice 4** de ce rapport mettant à jour le nom du Bureau de coopération technique (TCB), ajoutant un paragraphe relatif à la révision des termes de référence et corrigeant le cycle de mandat des présidents. La décision suivante a été formulée en conséquence.

Codevmet SC/4 Décision 4/3 Mandat du Comité de pilotage du projet CODEVMET-AFI

Les termes de référence du comité de pilotage mis à jour, tels que présentés à l'Appendice 4 du présent rapport, sont approuvés.

5. Point 5 de l'ordre du jour - État de mise en œuvre du projet depuis la SC/3

État de mise en œuvre du projet

5.1. La réunion SC/4 a été briefée sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités planifiées du projet telles qu'approuvées par la réunion SC/3 et a noté que l'état de mise en œuvre du plan d'action atteint 61 %. L'état de mise en œuvre des livrables du projet est présenté dans **la figure 2**. Certains livrables sont entièrement réalisés tandis que d'autres sont en cours ou n'ont pas encore été entamés.

5.2. Pour le livrable 1.1, le projet a achevé l'élaboration des documents de mise en œuvre du projet, y compris les réglementations génériques, les documents d'orientation, les procédures génériques et les outils mis à disposition dans le dossier partagé sécurisé de l'OACI.

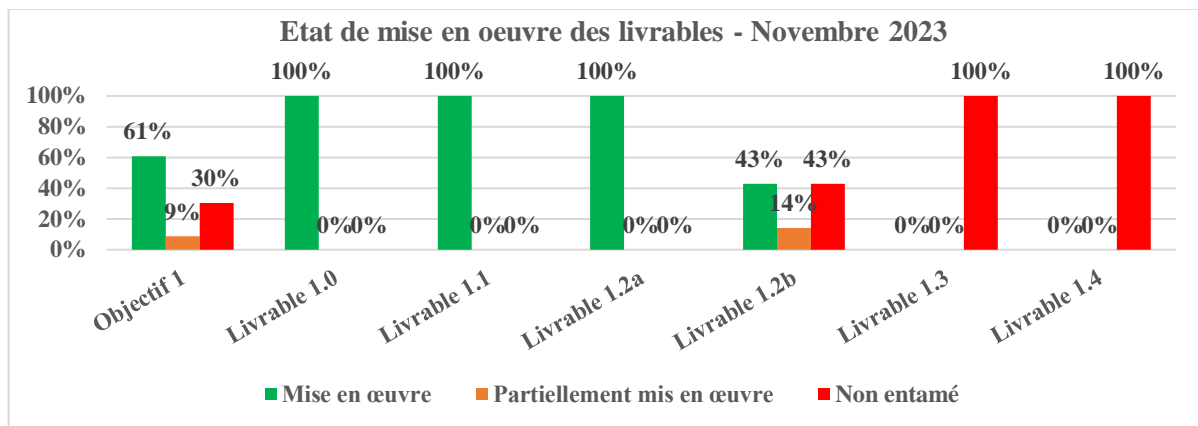
5.3. Pour le livrable 1.2, la réunion SC/4 a noté que le Botswana, le Cameroun, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Nigeria, le Sénégal, le Togo et l'ASECNA ont reçu une assistance pour la revue de la situation actuelle de leur système et l'élaboration de plans d'action correctives (CAP) conséquents, visant à renforcer la capacité de ces États à mener des activités de supervision de la sécurité MET et à assister les prestataires de services MET à se conformer aux exigences OACI en matière de système de gestion de la qualité.

5.4. La réunion a noté que les livrables 1.3 et 1.4 sont toujours en attente, en raison de la lenteur de mise en œuvre des activités du projet par les États.

5.5. La réunion a ensuite été briefée sur l'état de mise en œuvre des plans d'actions correctives des États bénéficiaires, conformément aux figures 2 et 3, et a noté que le Sénégal et la Sierra Leone n'ont pas encore soumis de CAP lié au système de gestion de la qualité. La réunion a également noté que le Togo et l'ASECNA ont élaboré leur CAPs qui n'ont pas encore approuvés et soumis. En outre, certains États ont soulevé la nécessité de disposer d'experts plus engagés pour les assister dans la mise en œuvre des activités du projet. La réunion a alors formulé la décision suivante.

Codevmet SC/4 Décision 4/4 Soumission de plan d'actions correctives lié au projet

Pour permettre au projet d'entreprendre des activités d'assistance, il est demandé au Togo et à l'ASECNA de soumettre leur plan d'actions correctives lié au projet CODEVMET avant le 15 décembre 2023.



- Livrable 1.0 - Équipes d'experts du projet établies
- Livrable 1.1 - Packages de mise en œuvre génériques du projet développés et validés
- Le livrable 1.2a - Plans d'actions correctives des États élaborées et approuvées pour la mise en œuvre
- Livrable 1.2b - États aidés dans la mise en œuvre des activités du projet
- Livrable 1.3 - Les États ont reçu des conseils sur la certification du système de gestion de la qualité et la surveillance des activités MET
- Livrable 1.4 - Résumé de l'achèvement du projet et conclusion de la clôture

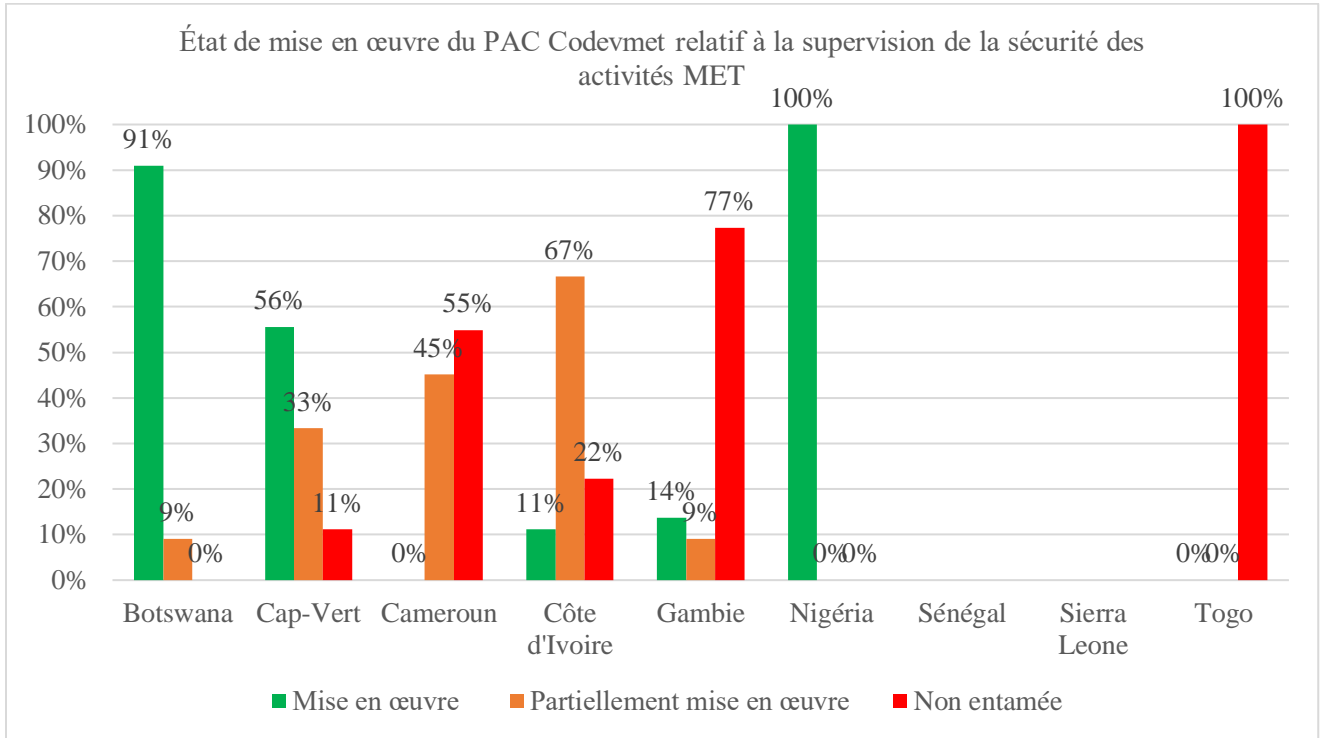


Figure 2- État de mise en œuvre du CAP Codevmet relatif aux activités de supervision de la sécurité MET

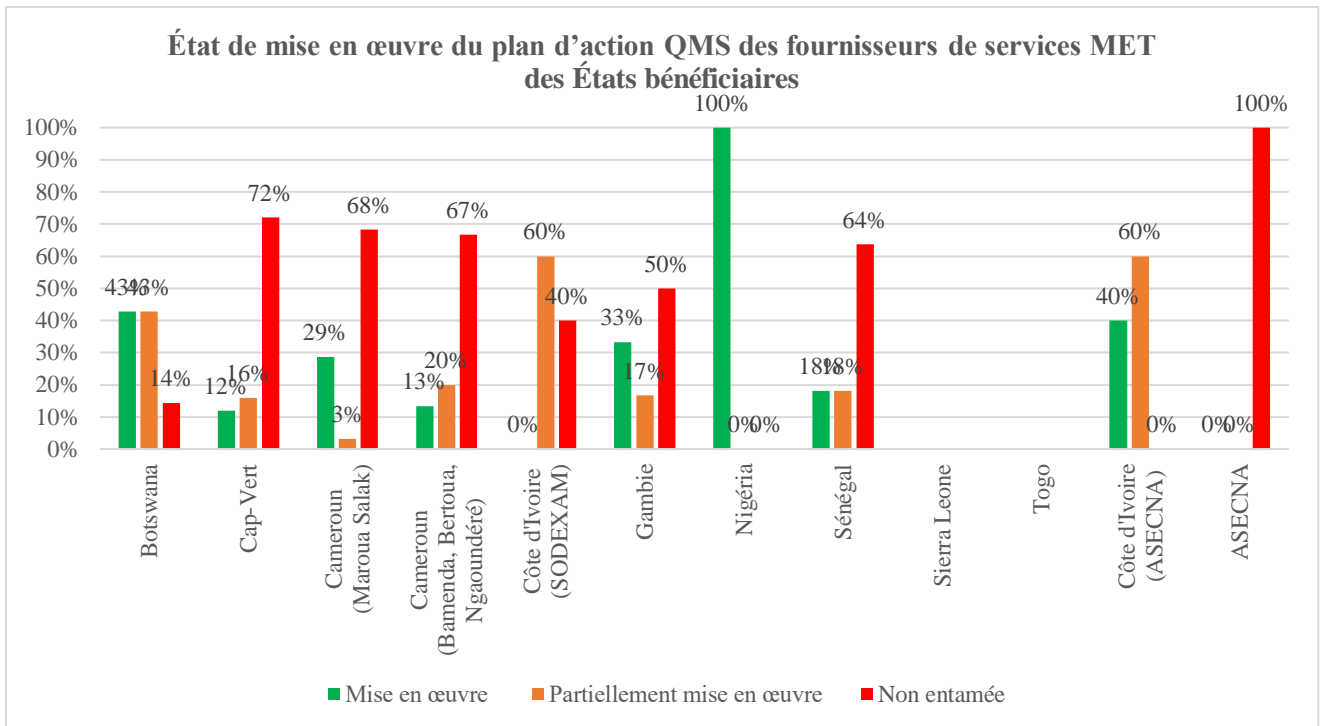


Figure 3- État de mise en œuvre du plan d'action corrective du système de gestion de la qualité des fournisseurs de services MET des États bénéficiaires

Examen du budget du projet

5.6. Au titre de ce point, il a été présenté à la réunion l'état du budget approuvé par le Comité de pilotage du Projet CODEVMET-AFI lors de sa troisième réunion (SC/3), tenue du 28 au 30 novembre 2022 à Yaoundé, et les dépenses et contributions correspondantes. Compte tenu du solde actuel tel que présenté dans le **tableau 1**, la réunion a noté que les dépenses au cours de 2022 et des neuf premiers mois de 2023 dépassent les contributions reçues de près de 37 500 \$. Le solde du projet était d'environ 147 500 \$ au 1er janvier 2022. Le solde au 30 septembre 2023 avoisine les 110 000 \$.

5.7. Concernant l'état des demandes de paiement, la réunion a été informée que l'OACI émet des demandes de paiement pour les cotisations annuelles. Si des services sur demande sont requis, des demandes de paiement correspondantes seront également émises. Malheureusement, la réunion SC/4 a noté avec inquiétude qu'au 17 novembre 2023, un montant total de 182 614 dollars de cotisations annuelles était dû. Ils ont réitéré la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi impliquant les points focaux du projet et ont appelé les membres du projet à régler leurs arriérés.

Tableau 1- Solde actuel du fonds

Désignation	Montant (\$US)
Solde au 1er janvier 2022	147 536
Contributions	24 128
Dépenses	61 649
Solde au 30 septembre 2023	110 016

Etat de l'adhésion au projet

5.8. La réunion SC/4 a discuté de l'adhésion au projet CODEVMET-AFI et de son évolution depuis sa phase 1 en 2016, comme illustré dans la Figure 5.

5.9. La réunion a noté que la phase 1 du projet s'est déroulée de 2016 à 2018, que le projet a été interrompu de 2019 à 2020 en raison entre autres du départ à la retraite de l'Expert régional MET du Bureau WACAF de l'OACI. La phase 2 du projet a débuté en 2021 à la suite de l'approbation par la deuxième réunion du Comité de pilotage de la révision B du ProDoc.

5.10. La réunion a noté que 8% des États ESAF (2 États), 46% des États WACAF (11 États) et un (1) ANSP (ASECNA) ont signé l'accord de gestion des services (MSA) du projet.

5.11. La réunion a également noté que huit (8) des États signataires du MSA et l'ASECNA se sont engagés à contribuer au projet. En 2023, seuls deux (2) de ces États et l'ASECNA ont versé leurs contributions annuelles au projet.

5.12. Compte tenu de ce qui précède, la réunion a noté avec inquiétude l'état de l'adhésion au Projet et le faible nombre d'États contribuant au Projet. Pour faire face à cette situation critique, la réunion a

encouragé davantage de promotion du projet et a proposé que le Secrétariat inscrive les questions du projet à l'ordre du jour des grandes réunions.

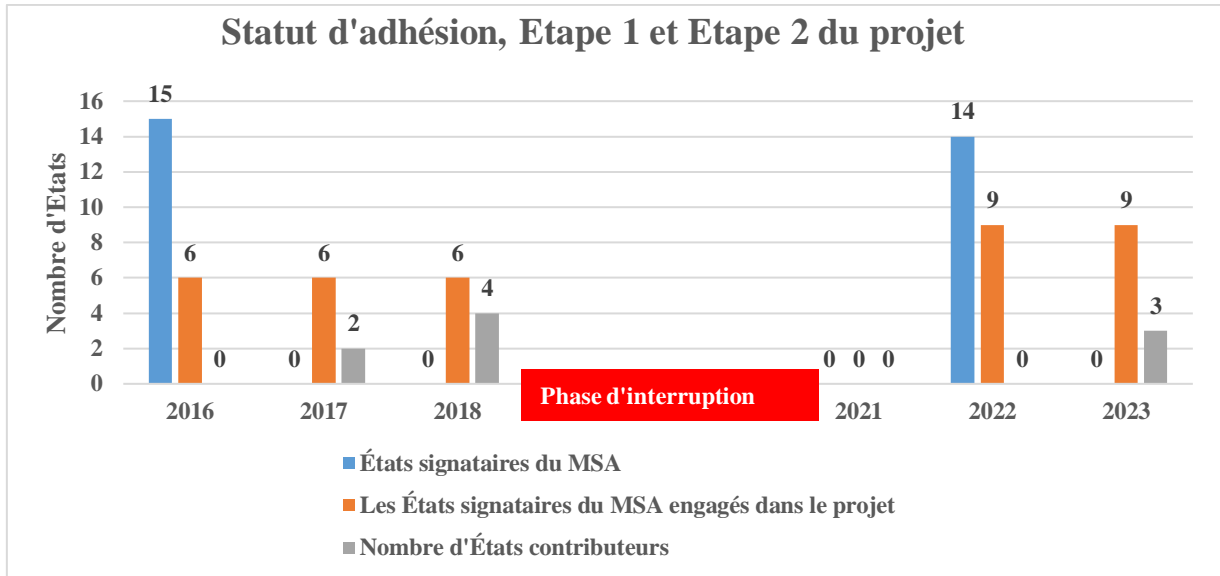


Figure 4- Statut des membres, étape 1 et étape 2 du projet

6. Point 6 de l'ordre du jour - Propositions d'activités pour 2024

Révision du document du projet et mise à jour du plan de travail

6.1. Au titre de ce point de l'ordre du jour, il a été rappelé que les activités du projet CODEVMET-AFI sont mises en œuvre depuis 2016. De 2019 à 2020, le projet a été interrompu pour plusieurs raisons. En 2021, le Comité de pilotage, par sa Décision 2/5, a approuvé la révision B du document du projet (ProDoc) proposée par le Secrétariat afin de rendre le projet plus pertinent pour les États/Organisations pour relever les défis rencontrés dans le domaine MET.

6.2. La réunion a été informée que dans l'exécution des activités du projet, certaines difficultés ont été rencontrées qui pourraient nécessiter la révision du document du projet. En effet, l'activité #1.2.2 « Faire le suivi de l'état d'avancement dans la mise en œuvre des plans d'action par les États » telle que stipulée dans la section 2 du ProDoc ne permet pas de déployer les experts en la matière (SME) du projet pour mener des activités sur site. Il est également apparu que le livrable 1.3 « Certification QMS des prestataires de services MET et surveillance des activités MET » ainsi que les activités associées devraient être reformulés pour plus de clarté et de réalisme par rapport aux objectifs du projet.

6.3. La réunion a également été informée qu'en 2022, la réunion SC/3 a proposé d'étendre la portée du projet pour couvrir d'autres domaines prioritaires en matière de MET, y compris la nécessité pour les États d'être assistés dans la mise en œuvre d'installations /services et/ou systèmes météorologiques.

6.4. La réunion a ensuite examiné la proposition de révision C du ProDoc CODEVMET-AFI telle que présentée à l'**Appendice 5** de ce rapport et a approuvé les amendements au ProDoc et l'extension du champ d'application du projet pour inclure la mise en œuvre de services, d'installations et de systèmes relatifs aux éléments de l'ASBU AMET-B1 adoptés par la réunion APIRG/25 par sa Conclusion 25/10.

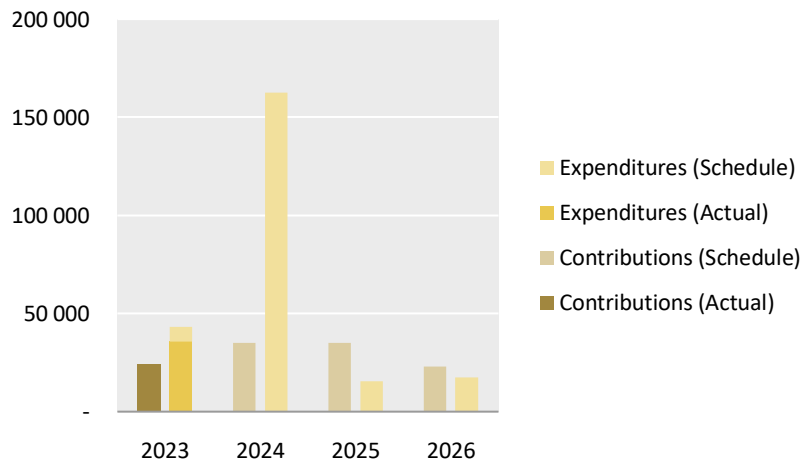
6.5. Tenant compte de la planification préliminaire du projet figurant dans la révision C du document du projet, la réunion a examiné le plan de travail 2023/2024 et a noté que le coût de mise en œuvre des activités prévues était légèrement supérieur au budget disponible. En espérant que les membres du projet s'acquitteront du paiement des contributions annuelles au projet, la réunion a adopté le plan de travail du projet tel que présenté à l'**Appendice 6** du présent rapport. La réunion a ensuite formulé la décision suivante :

Codevmet SC/4 Décision 4/5 Révision C du ProDoc du Projet CODEVMET-AFI et Plan de travail 2023/2024

- a) **La Révision C du Document de projet CODEVMET AFI telle que fournie à l'Appendice 5 du présent rapport est approuvée.**
- b) **Le plan de travail du projet pour 2023/2024 tel que figurant à l'Appendice 6 du présent rapport est approuvé.**

Budget du projet révisé

6.6. La réunion a été présentée les estimations pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 à la fin du projet en novembre 2026 et les contributions requises pour sa mise en œuvre comme illustré ci-dessous.



6.7. La réunion a noté, à partir de la figure ci-dessus, les différentes années allant de janvier 2023 jusqu'à la fin du projet. Puisque les états financiers les plus récents ont été publiés en septembre 2023, l'année en cours comprend à la fois les chiffres réels (zone pleine) et les estimations (zone ombrée). Les chiffres correspondants par objectif et livrable du projet sont fournis ci-dessous. Les éléments du plan de travail sans frais associés ne sont pas reflétés dans le budget.

Article	2023-2026	2023	2024	2025	2026
Dépenses	238 657	43 157	162 500	15 500	17 500
Objectif 1 : Aider les États AFI à renforcer les capacités de leur autorité de régulation [...]	151 657	30 657	121 000		
Livraison 1.1 : Règlements génériques, documents d'orientation, procédures opérationnelles [...]	30 657	30 657			
Livraison 1.2 : Soumission des plans d'actions, de suivi et d'assistance des États [...]	121 000		121 000		
Réunions du comité de pilotage	58 500	7 500	22 500	13 500	15 000
Divers	28 500	5 000	19 000	2 000	2 500
Contributions	(117 112)	(24 128)	(35 000)	(35 000)	(22 984)
Total	121 545	19 029	127 500	(19 500)	(5 484)

6.8. La réunion a examiné et discuté les chiffres, approuvé le budget proposé figurant à l'**Appendice 7** du présent rapport et exhorté les États et les organisations à payer leurs arriérés de cotisations annuelles, les coûts des services et des formations afin de soutenir la mise en œuvre du projet. La réunion a ensuite formulé la décision suivante.

Codevmet SC/4 Décision 4/6 Budget du projet CODEVMET-AFI pour 2024

- a) *Le budget est approuvé tel que prévu à l'Appendice 7 du présent rapport.*
- b) *Les États membres et les organisations sont invités à régler leurs arriérés pour permettre la mise en œuvre du plan de travail approuvé du projet.*
- c) *Le Secrétariat est prié d'encourager les États et organisations non-membres à signer le MSA du projet.*

Catalogue de services à la demande et autres

6.9. Il a été rappelé à la réunion que conformément aux dispositions du document de projet, des services de base conformes aux objectifs du projet et des services sur demande visant à répondre à des besoins spécifiques des États peuvent être fournis.

6.10. Au titre des services sur demande, le Projet a proposé un ensemble d'activités dans le cadre du renforcement des capacités pour examen et considération par la réunion. Les activités de renforcement

des capacités fournies à l'**Appendice 8** de ce rapport comprennent (mais sans s'y limiter) des ateliers, des séminaires, des formations de courte durée, du matériel d'orientation, etc.

6.11. La réunion a examiné les activités de renforcement des capacités proposées, a fourni des orientations pour le développement du contenu de ces activités et a convenu de leur inclusion dans le document révisé du projet. La décision suivante a été formulée en conséquence.

Codevmet SC/4 Décision 4/7 Ressources de renforcement des capacités du projet CODEVMET-AFI

Dans le cadre des besoins de services à la demande,

- a) ***Le catalogue des activités de renforcement des capacités tel que présenté en Appendice 8 au présent rapport est approuvé ;***
- b) ***Le Secrétariat est prié de se coordonner avec les États et les Organisations pour recueillir d'autres besoins pertinents en matière de développement des compétences à inclure dans le catalogue ;***
- c) ***Le Secrétariat identifiera des experts compétents en la matière pour aider à élaborer les supports de renforcement des capacités correspondants.; et***
- d) ***Les supports de renforcement des capacités développés doivent être validés par un Comité dans le cadre d'un atelier virtuel.***

7. Point 7 de l'ordre du jour - Examen des décisions du SC/4

7.1. La réunion a examiné et approuvé sept (7) décisions telles que présentées à l'**Appendice 9** du présent rapport.

8. Point 8 de l'ordre du jour - Lieu et date de la prochaine réunion du SC (SC/5)

8.1. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a rappelé les dispositions des termes de Référence du Comité de pilotage concernant ses réunions et a appelé la réunion SC/4 à convenir de la date et du lieu de la réunion SC/5.

8.2. Il a été rappelé que le Comité de pilotage se devra se réunir au moins une fois par an, normalement dans le pays de son président ou vice-président en exercice et que si, pour une raison quelconque, il n'est pas possible que la réunion se tienne dans le pays du Président du Comité de pilotage, elle sera abritée par un autre État membre ayant proposé de l'accueillir ou se tiendra virtuellement. À cet égard, le Président élu a proposé de coordonner avec son Administration l'organisation de la réunion SC/5. Par ailleurs, l'ASECNA propose d'accueillir le prochain Comité de pilotage dans l'un de ses Etats membres.

8.3. Compte tenu de ce qui précède, la réunion a chargé le Secrétariat de se coordonner avec la Côte d'Ivoire et l'ASECNA pour finaliser la détermination de l'État hôte de la prochaine réunion du Comité de pilotage.

9. Point 9 de l'ordre du jour - Questions diverses

9.1. Au titre ce point de l'ordre du jour, le Président sortant a félicité les présidents entrants et a loué l'initiative d'élaborer un catalogue d'activités de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

9.2. Le Togo a souligné la nécessité de rechercher de nouvelles stratégies permettant aux États d'assainir leurs contributions annuelles au projet.

- 9.3. Le Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, M. Nika Meheza Manzi, a remercié les présidents pour leur soutien au projet. Il a remercié tous les participants pour le travail accompli et a souligné que la mise en commun des experts sous le projet CODEVMET devrait être renforcée pour une plus grande efficacité.

10. Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

- 10.1. Au cours de la séance de clôture, des allocutions ont été prononcées par M. Cyrille ABONDO, Président du Comité de pilotage de CODEVMET, M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, et Mme Fatu-Maria Wurrie, Directeur général adjoint – Technique de la SLCAA.
- 10.2. Dans son discours de clôture, M. Cyrille ABONDO, Président du Comité de pilotage de CODEVMET, a remercié la Sierra Leone d'avoir accueilli la réunion SC/4 du projet. Il a résumé les résultats de la réunion et a particulièrement salué l'élaboration et l'inclusion d'un catalogue de renforcement des capacités dans le document du projet révisé. Il a également remercié l'ASECNA pour son engagement à organiser la cinquième réunion du Comité de pilotage en 2024.
- 10.3. M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, dans son discours de clôture, a apprécié la très bonne organisation de la réunion et a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la Sierra Leone à travers le Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile de la Sierra Leone. Il a également adressé ses remerciements à tous les participants.
- 10.4. La réunion a été officiellement clôturée par Mme Fatu-Maria Wurrie, Directeur général adjoint – Technique de la SLCAA. Dans son discours, elle a salué les résultats de la réunion et a remercié tous les participants. Elle a remercié l'OACI d'avoir fait confiance à la Sierra Leone pour accueillir cette réunion. Elle a souhaité à tous les participants un bon retour chez eux et a officiellement clos la réunion.

--- FIN ---